

## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 25 mars 2020

# Epidémie de dengue à La Réunion : Intensification de la circulation de la dengue dans l'île

L'épidémie de dengue se poursuit avec **442 cas de dengue confirmés du 9 au 15 mars 2020**. Actuellement, les regroupements de cas sont toujours localisés dans les communes du Sud de l'île, et particulièrement à Saint-Louis, même si la dispersion des cas est importante avec 23 communes touchées. Le nombre de passages aux urgences est également en augmentation. Aussi, la Préfecture de la Réunion et l'ARS appellent la population à la plus grande vigilance. Il faut se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour ne pas contaminer son entourage. Dans ce contexte épidémique, la participation active des réunionnais dans la mise en œuvre des mesures de prévention est essentielle pour limiter l'extension du virus.

Par ailleurs, dans le contexte du coronavirus dans l'île, les actions de lutte anti-vectorielle dans les zones où circule la dengue continuent et sont essentielles pour éviter une épidémie de dengue de plus grande ampleur. Les autorités encouragent la population à faciliter l'intervention des agents et à leur réserver un accueil courtois afin qu'ils poursuivent leurs missions de santé publique.

## Situation épidémiologique au 24 mars 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur les deux dernières semaines, 23 communes ont enregistré des cas.

Les principaux regroupement de cas se situent à :

### Région Sud

- Saint-Louis, 71 % des cas (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Quartier Lambert, Pont Neuf, Le Ruisseau et Roches Maigres)
- Saint-Pierre (Ste Céline, Terre Sainte, Concession, La Vallée, Centre-ville)
- Les Avirons (Bois de Nèfles Cadet, Chemin Joseph Baronce, Fond Maurice)
- Le Tampon (Chemin Stéphane)
- Saint-Joseph
- Etang-Salé (Etang salé les Bains, Etang Salé les Hauts, Les Canots)

### DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

- **1 761 cas autochtones confirmés**
- **68 hospitalisations**
- **221 passages aux urgences**

### Région Ouest

- Saint-Paul (La Plaine, Trou d'Eau, Carosse)
- Trois-Bassins (Grande Ravine, Souris Blanche)
- La Possession (St Laurent)
- Saint-Leu (Grand Fond, Stella, Butor, Cité Pêcheurs, Etang St Leu)
- Le Port (Lotissement Cotur, Parc Boisé)

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



## Région Nord

- Sainte-Marie (Grande Montée)
- Saint-Denis (La Bretagne)
- Sainte-Suzanne (Bagatelle)

## Région Est

- Saint-André (Lotissement Satec, Grand Canal, Les Manguiers)
- Saint-Benoit (Boubier, Butor)
- 

## Continuons la lutte contre la dengue dans le contexte du coronavirus

Dans le contexte du coronavirus dans l'île, les actions de lutte anti-vectorielle dans les zones où circule la dengue, demeurent essentielles pour éviter une épidémie de dengue de plus grande ampleur.

Pour éviter tout risque de propagation du coronavirus, les actions en porte à porte des équipes de l'ARS et du SDIS ont été adaptées et sécurisées :

- Mise en œuvre des mesures « barrières »,
- Contacts rapprochés restreints avec la population,
- Temps d'échanges les plus courts possibles,
- Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre deux personnes.

Les autorités encouragent la population à faciliter l'intervention des agents, et à leur réserver un accueil courtois afin qu'ils poursuivent leurs missions de santé publique.

C'est ensemble que nous pouvons freiner l'épidémie de dengue et limiter l'apparition de cas graves pouvant amener à des hospitalisations dans un contexte Covid-19, où les établissements de santé sont déjà très sollicités.

## Recommandations pour se protéger de la dengue



Ces mesures de prévention doit être appliquées en complément des autres mesures de protection :

- Supprimer les récipients en eau autour de son habitation (soucoupes, petits objets pouvant contenir de l'eau après les pluies...)
- Couvrir les réservoirs avec un tissu ou une moustiquaire
- Abriter les pneus
- Eliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires
- Respecter les dates d'enlèvement des déchets et encombrants
- Vérifier le bon écoulement des eaux (gouttière, siphons de sol...)

